



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **30 mars 2020**, à **18h30**, en vidéoconférence, autorisé par l'arrêté ministériel concernant les séances des conseils municipaux.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers	Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc	Siège # 4 M. Daniel Morin
Siège # 5 M. Mathieu Malenfant	Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 18h50 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

30 mars 2020

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Nomination des membres sur le CCU ;
4. Avis de motion règlement # 339-2020 amendant le règlement de permis et certificats # 96 de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford afin d'abroger des articles du règlement dans le but d'alléger son application ;
5. Adoption du projet de règlement # 339-2020 amendant le règlement de permis et certificats # 196 de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford afin d'abroger des articles du règlement dans le but d'alléger son application ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et déposé sur le site internet.

(2020-03-015)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les points 4 et 5 d'ajoutés conformément à l'article 153 du Code Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

(2020-03-016)

3. Nomination des membres sur le CCU

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU le nombre de candidatures reçu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu de nommer les candidats suivants au sein du CCU :

Par ordre alphabétique :

- M. Yvon Carle
- M. Yves Proulx
- Mme Julie Rioux
- M. Jules Vigneault

Le conseil tient à remercier tous les citoyens qui ont posé leur candidature.

Adoptée à l'unanimité.

(2020-03-017)

4. Avis de motion règlement # 339-2020 amendant le règlement de permis et certificats # 196 de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford afin d'abroger des articles du règlement dans le but d'alléger son application

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 339-2020 amendant le règlement de permis et certificats # 196 de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford afin d'abroger des articles du règlement dans le but d'alléger son application.

Adoptée à l'unanimité.



N° de résolution
ou annotation

(2020-03-018)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

5. Adoption du projet de règlement # 339-2020 amendant le règlement de permis et certificats # 196 de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford afin d'abroger des articles du règlement dans le but d'alléger son application

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement de permis et certificats n° 196 et que celui-ci est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'alléger certains articles de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller, M. Mathieu Malenfant à la séance extraordinaire du 30 mars 2020 ;

À CES CAUSES, QU'il est ordonné et statué comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 30 du chapitre 4 sera modifié et se lira comme suit :

ABROGÉ

Article 3

L'article 33 du chapitre 5 sera modifié et se lira comme suit :

L'inspecteur municipal émet un certificat d'autorisation si :

- la demande est conforme aux règlements de zonage et de construction et au présent règlement ;
- la demande est accompagnée de tous les documents requis par le présent règlement ;
- le tarif pour l'obtention du certificat a été payé;
- **ABROGÉ ;**



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- lorsque applicable, la demande a reçu au préalable une résolution d'acceptation du projet dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2002-14.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Yvon Barrette
Maire

Julie Galarneau
Directrice générale

6. Période de questions

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions via une adresse courriel.

7. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, de lever l'assemblée à **19 heures et 01 minutes**.

Yvon Barrette
Maire

Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.